

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-cinq juin deux mille vingt et un à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 35
DATE DE LA CONVOCATION	18/06/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/07/2021

OBJET :

Remise gracieuse : Frais émission de Forfait de Post-Stationnement

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Cédryc AUGUSTE, M. Gil SILVESTRI procuration à Mme Maryvonne GRENIER, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Marie-José ALLEMAND procuration à M. Michel BILLAUD

Absent(s) :

Mme Solène FOREST, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Joël REYNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Lors de son entrevue du 30 janvier dernier, monsieur ESQUIROL a formulé verbalement auprès de monsieur le Maire, au motif de la précarité de sa situation financière, une demande de remise gracieuse des sommes réclamées au titre de 11 avis de paiement de Forfait de Post Stationnement (FPS) d'un montant de 20 € chacun.

L'enquête sociale réalisée par le Centre Communal d'Action Sociale confirme cette situation financière précaire.

Ces 11 FPS ont été émis à l'encontre de Monsieur ESQUIROL entre le 5 décembre 2019 et le 14 janvier 2021 en raison de la non conformité du stationnement de son véhicule en zone payante de voirie.

Depuis cette entrevue, l'usager a procédé au paiement de 4 FPS, mais n'a pas réglé les 7 autres dans les délais légaux. En conséquence de ces impayés, et conformément aux dispositions de l'article L 2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales, des titres exécutoires majorant de 50 € supplémentaires le montant initial de chaque FPS ont été émis par la Direction Générale des Finances Publiques. Le montant de la majoration de chaque FPS revient à l'Etat.

Au regard du constat de l'enquête sociale, Monsieur le Maire souhaite accorder à Monsieur ESQUIROL une remise gracieuse de la somme de 140 €, due au titre du montant initial de 20 € des 7 FPS impayés à ce jour.

Décision :

Sur avis favorable de la Commission des finances réunie le 16 juin 2021, il est proposé :

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire à accorder à Monsieur Joseph ESQUIROL une remise gracieuse de la créance de 140 € correspondant au montant initial de 20 € des 7 Forfaits de Post Stationnement impayés.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

Le Maire-Adjoint



Pierre PHILIP

Transmis en Préfecture le : 01 JUL. 2021

Affiché ou publié le :

01 JUL. 2021